

Consignez votre démarche d'évaluation et votre plan de prévention dans votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.



Les produits **cancérogènes** sont soumis à des règles particulières de prévention fixées aux articles R. 231-56 à R. 231-56-12

pour en savoir plus :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimpleArticleCode>
<http://www.inrs.fr/>



Santé - Sécurité au Travail

CLICHY - LEVALLOIS - NEUILLY
<http://www.amediclen.org>

- **CLICHY 1**
23 rue Bérégovoy
92110 CLICHY
Tél. 01 47 39 13 28
- **LEVALLOIS PARC**
15 rue du Parc
92300 LEVALLOIS
Tél. 01 47 58 59 96
- **NEUILLY YBRY**
5 rue Ybry
92200 NEUILLY
Tél. 01 47 47 43 71
- **CLICHY 2**
38 rue Bérégovoy
92110 CLICHY
Tél. 01 42 70 80 38
- **LEVALLOIS RIVAY**
90 rue Rivay
92300 LEVALLOIS
Tél. 01 47 37 57 83
- **NEUILLY MICHELIS**
22 rue Michelis
92200 NEUILLY
Tél. 01 46 24 86 86

Brochure réalisée par le Dr. Sylvie BRESSLER

VOUS UTILISEZ DES PRODUITS CHIMIQUES : QUEL RISQUE, QUELLE PREVENTION ?

Art. R.231-51 à R.231-54-17



Faites la liste de vos agents chimiques dangereux :
nom et référence du produit, coordonnées du fabricant
ou du fournisseur

Leurs étiquettes indiquent :

- **des symboles de danger :**

E	O	F	F+	T	T+	C	Xn	Xi	N
Explosif	Oxydant	Facilement inflammable	Extrêmement inflammable	Toxique	Très toxique	Corrosif	Nocif	Irritant	Dangereux pour Environnt.

- **des phrases R précisant les risques du produit :**
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation

- **des phrases S précisant les précautions à prendre :**
S24 Éviter le contact avec la peau.

- **une valeur limite d'exposition professionnelle**
quand elle est imposée.





Demandez à votre fournisseur les fiches de données de sécurité de chaque produit

Elles sont gratuites et destinées à l'utilisateur ; Elles vous donnent des informations sur la composition du produit, ses propriétés, ses risques, les précautions à prendre.

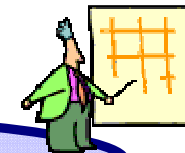
Adressez les à votre médecin du travail : il pourra ainsi vous aider à évaluer le risque et adapter sa surveillance médicale.



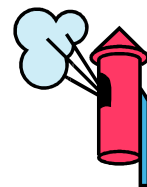
Evaluez le risque

à partir des facteurs de risque suivants :

- les caractéristiques des composants du produit,
- les conditions d'utilisation du produit dans l'activité,
- les voies d'exposition : par la respiration, la peau...
- la quantité de produit utilisée, la durée de l'exposition,
- la valeur de l'exposition quand elle est mesurée, en tenant compte d'une éventuelle valeur limite d'exposition professionnelle fixée,
- l'addition des produits utilisés,
- les données sur la santé et la sécurité des salariés.



Définissez un plan de prévention



pour supprimer l'exposition au produit si c'est possible, sinon pour la réduire :

- en adaptant les méthodes de travail, les procédures de transport, de stockage, le matériel,
- en mettant en place des mesures de protection collective, notamment par la ventilation,
- en réduisant au minimum le nombre de salariés exposés,
 - en instaurant des mesures d'hygiène,
- et enfin, si le risque persiste, par des mesures de protection individuelle : vêtements, gants, masques, ...

Associez vos salariés à cette démarche

pour une démarche participative de tous :

Informés des risques et des précautions à prendre, ils seront plus à même de contribuer à leur propre protection.

